



Conges payes en maladie

Par gilles06110

bonjour

le 21/06/2021 je me suis retrouve en maladie operation et apres 3 ans je suis passe en invalidite categorie 2
mon employeur me maintien dans l entreprise avec paiement invalidite + prevoyance j ai demande combien de
jours de conges j avais obtenu sachant qu 31/05/2021 il me rester 24 jours. il m ont dit que j avais pour l instant
24 de reliquat et 24 jours . es ce normal.

de plus j appartient toujours a la societe jusqu a la retraite j ai 59 ans .comment se calcule les conges et ai je droit
a des conges en restant en invalidite avec eux donc

2020/ 2021 24 jours

2021/ 2022 ?????

2022/ 2023 ??????

2023/ 2024 ?????

2024/ 2025 24 jours

2025/ 2026 ??????

2026/ 2027 ??????

2027/ 2028 ??????

merci

gilles